

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
 HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
 RECLAMES — 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

Imprimerie A. Layton.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.										
Arrivées à		Départs de		Arrivées à						
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.		6 h. 35 ^m matin.		8 h. 12 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	12 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m matin.
5 h. 1 ^m soir.		12 h. 55 ^m soir.		2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 10 ^m soir.	5 h. 45 ^m soir.	4 h. 39 ^m soir.
10 h. 27 ^m »		5 h. 45 ^m »		7 h. 40 ^m »	9 h. 27 ^m »	9 h. 55 ^m »	—	4 h. 44 ^m matin.	11 h. 7 ^m »	2 h. 30 ^m soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin.
 Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
 Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 25 Mars.

Malgré toutes les intrigues, le ministre des finances a fini par l'emporter. Sa victoire est complète.

Nous ne connaissons pas encore les commissaires du premier bureau, où MM. Camille Pelletan et Tony Réveillon sont actuellement occupés à combattre les vues financières de M. Léon Say, mais quels qu'ils soient, le triomphe de ce dernier est complet.

Le budget, par conséquent, à part quelques modifications de détail, est assuré d'être voté, et, par conséquent, toute menace de crise est écartée.

La logique et la bonne foi ont donc repris leurs droits. Nous savons bien que la politique — comme la diplomatie — est très souvent, beaucoup trop souvent, ce qu'on ne dit pas ; mais elle est aussi, quelque fois, ce qu'on dit, et il n'y a qu'à se féliciter chaque fois qu'elle est conforme à la vérité.

Il y avait un malentendu. En prenant le pouvoir, le cabinet Freycinet-Léon Say n'a pas mis son programme dans sa poche ; il a, au contraire, déclaré très nettement, très franchement quelles étaient ses vues en matière financière, et ces vues ont été très explicitement approuvées par la majorité. Qu'y avait-il donc de changé, et pourquoi, à quelques semaines de distance, ces mêmes vues étaient-elles si violemment critiquées qu'on a pu craindre un moment une crise ministérielle ? La vérité c'est que des in-

trigues dont on connaît bien les auteurs s'étaient données carrière. Mais la Chambre mise en face de la réalité a fini par comprendre où on la menait, et elle s'est ressaisie.

De bonne foi, la situation était incompréhensible. On a un ministère qui, depuis qu'il existe, a obtenu de la Chambre trois ou quatre vote de confiance.

Alors que voudrait-on ? Est-ce que l'idéal du gouvernement parlementaire n'est pas d'avoir un cabinet qui ait une majorité solide dans les deux Chambres ?

Est-ce que cette condition n'est pas exactement remplie ?

Enfin, nous le demandons à tout homme politique de bonne foi, est-il possible, à cette heure, de constituer dans le parlement un cabinet qui soit, comme celui-ci, assuré d'une majorité compacte ? Si ce ministère était possible, c'est qu'il représenterait les mêmes idées que le cabinet actuel ?

Alors, pourquoi en changer, si ce n'est dans le but de créer une agitation à la faveur de laquelle certains hommes pourraient essayer de faire croire qu'eux seuls sont en mesure de diriger les affaires ?

La journée de jeudi a été bonne ; elle apporte une force de plus à un cabinet qui représente exactement la majorité, et nous voilà tranquilles pour un bon moment, espérons-le.

COMMISSION DU BUDGET

La commission du budget est ainsi composée :
 MM. Boyssset, Sadi-Carnot, Logerotte, Méline,

Marienburg, il y avait dessiné et surtout rêvé. Il avait, l'après-midi, quitté la petite ville de Zell, afin d'atteindre Trarbach, par une magnifique forêt de sapins qui l'en sépara.

Il comptait passer son dernier jour de liberté dans les environs de cette dernière localité, et le surlendemain, jour de la Saint-Jean, il se proposait de faire son entrée dans Zeltingen, désormais son nouveau séjour ; il voulait avant d'aller s'enfermer dans la vieille maison communale de Zeltingen, faire le tour de cette ville et visiter ses environs.

Il ne connaissait que peu de chose, sinon rien du tout, de Zeltingen et de ses habitants ; et il espérait, dans cette dernière excursion, faire des rencontres qui augmenteraient ses connaissances locales.

Il allait donc au hasard, s'écartant des chemins fréquentés, s'enfonçant dans les bois, sans trop s'inquiéter où il arriverait ; il monta une côte boisée, qui le conduisit à un espace couvert de bruyère.

C'était un vaste plateau désert, l'une des parties les plus inhospitalières de Hunsrück ; aucun sentier ne le traversait, aucune habitation, aucun promeneur ne pouvait se distinguer aussi loin que la vue pouvait s'étendre.

Mais qu'importait à notre artiste errant ? Cette vaste solitude convint même admirablement à la disposition d'esprit du jeune homme ; où eût-il mieux pu s'abandonner à ses rêveries ?

Il continua donc sa marche, sans se préoccuper de la direction qu'il suivait, ni du but qu'il atteindrait.

Wilson, Roger, Brice, Leroy, Sarrien, Gati-neau, Margaine, Bernard, Durand, Noirot, Le-grand, Turquet, Morel, Ribot, Renault-Molière, Graux, qui sont complètement favorables au projet Léon Say.

MM. Fallières, Hérault, Braibaut, Dautres-me, qui acceptent les bases, mais en faisant des réserves assez importantes.

MM. Roche, Clémenceau, Lockroy et Thom-son qui sont tout à fait contraires.

SENAT

Séance du 23 mars.

M. Goblet, ministre de l'intérieur, dépose un projet de loi relatif à l'adjonction des plus imposés. Il en demande le renvoi à la commission déjà chargée d'examiner le projet relatif à la nomination des maires.

Le Sénat statuera sur la question du renvoi à la fin de la séance.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur l'enseignement primaire obligatoire.

M. de Gavardie défend un article additionnel ainsi conçu : « La présente loi ne sera pas appliquée dans les communes où il n'y a qu'une seule école primaire. »

L'orateur déclare qu'il luttera jusqu'au dernier moment, malgré la fatigue, contre une loi impie, odieuse, abominable. Il demande à Dieu de ne mettre sur ses lèvres que des accents propres à toucher le cœur de ses adversaires.

L'article n'est pas adopté.

Trois autres articles additionnels présentés et défendus par M. de Gavardie, qui réclame vainement une réponse, sont successivement repoussés.

M. de Gavardie retire alors tous ses articles additionnels.

M. de Voisins-Lavernière veut expliquer son vote sur la loi sans rentrer dans la discussion.

Il est partisan de l'obligation de l'enseignement primaire, mais il est convaincu que l'enseignement doit être moral et religieux, et surtout s'il devient obligatoire. On pourrait tout concilier, mais la loi

qu'on va voter est autoritaire et irrégulière, les examens sont vexatoires, le programme est trop étendu. On ferme la porte aux ministres des cultes comme à des êtres malfaisants.

La loi sera sans recours pour les familles pauvres et chrétiennes ; elle viole les principes de liberté et d'égalité.

L'orateur ne peut donner sa sanction aux énormités de la loi. Il aurait eu de la peine à se décider à voter contre le principe de l'obligation ; il aurait pu toutefois s'abstenir ; mais quand il a entendu le ministre déclarer qu'il interdirait l'enseignement religieux aux instituteurs congréganistes des écoles publiques, il n'a plus hésité. Il votera contre la loi.

M. le comte d'Haussonville explique à son tour pourquoi il ne votera pas la loi.

Quel sera, dit-il, l'effet de la présente loi. Il me suffira de porter mes yeux sur ces deux provinces l'Alsace, la Lorraine, dont mon esprit a toujours tant de peine à se détacher. Combien il est douloureux pour ces populations de voir le gouvernement tendre à affaiblir les regrets qu'elles ressentent de leur séparation, par le système déplorable d'hostilité contre les idées religieuses.

L'orateur ajoute qu'il a reçu un grand nombre de lettres d'habitants de l'Alsace-Lorraine et qu'il se fait l'interprète des Alsaciens-Lorrains.

D'énergiques interruptions se produisent, mais le président engage à ne pas interrompre. Il ajoute que l'orateur a la responsabilité de ses paroles.

M. Scherer-Kestner proteste contre les paroles de M. d'Haussonville. Il n'est pas vrai, dit-il, qu'on voie avec douleur en Alsace, les efforts faits pour régénérer la patrie, pour faire de ses enfants des citoyens.

L'orateur proteste contre des paroles qui tendraient à mettre en doute l'intelligence de ses concitoyens d'Alsace-Lorraine.

M. Fresneau dit qu'il votera contre la loi parce qu'il ne peut pas suivre le Sénat dans la voie où il entre.

Après quelques observations de divers membres, il est procédé au scrutin sur l'ensemble de la loi.

Le projet de loi est adopté par 179 voix contre 108.

Le Sénat fixe à mardi la discussion du traité de commerce franco-italien.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
 (54) du 25 Mars 1882.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

Il rêvait au père disparu, et il comptait fermement qu'un miracle le lui ferait retrouver ; il se rappela involontairement les contes dont sa mère avait bercé son enfance ; contes fantastiques, étranges, merveilleux, invraisemblables, mais qui tous, au dire de sa mère, s'étaient passés en réalité dans le vieux Cologne.

Puisqu'ils s'étaient passés, et toujours de la manière la plus merveilleuse, pourquoi ne pourrait-il point, lui aussi, compter, sur un miracle ?

Plein de ces pensées, notre jeune homme errait depuis quelques jours, çà et là, passant la nuit dans quelque cabane isolée, dans un village quand il s'en trouvait un à proximité, en plein air, sous la voûte du ciel étoilé, dans quelque petit bosquet, au pied d'un arbre, sur un lit de mousse quand il ne trouvait point mieux.

Le jour fixé pour son entrée en fonctions à Zeltingen arrivait, le soir de l'avant-dernier jour de sa liberté approchait.

Il se trouvait dans les magnifiques ruines de

presque effrayant, et notre jeune homme eût besoin d'un moment de réflexion pour se faire au singulier spectacle qu'il voyait devant lui.

Il regarda un moment dans toutes les directions ; il revit clairement la tourelle qu'il avait cru apercevoir tout à l'heure ; il se leva, remit son carton sous le bras et se dirigea d'un pas alerte, accéléré encore par une faim assez vive qu'il ressentait, dans la direction du village supposé.

Le voyageur approchait du but de sa journée ; mais le clocher avait momentanément disparu à sa vue ; le bois s'étendait devant lui de plus en plus touffu et de plus en plus sauvage ; point de maisons, point d'église, une masse boisée qui semblait isolée, tandis que la lune éclairait d'une lueur blafarde la plaine aride qui semblait l'entourer.

Hubert se sentait attiré par une force mystérieuse, invincible, vers ce massif d'arbres derrière lequel, il en était absolument certain, il avait aperçu une tourelle, un clocher, ou quelque chose d'analogue.

Enfin, il vit une ligne blanchâtre se détacher sur le fond noir du massif d'arbres.

C'était un mur d'une hauteur peu commune qui entourait ce bois isolé ; il barrait littéralement la route au voyageur.

Surpris, Hubert s'arrêta et interrogea du regard ce mur qui lui semblait ainsi, à la lueur incertaine de la lune, mystérieux et étrange.

(1 suite).

Le projet de loi relatif à la restauration des terrains en montagne est adopté après déclaration d'urgence.

Le projet de loi relatif à l'adjonction des plus imposés est renvoyé à la commission déjà existante. Celui relatif à la nomination des maires est mis à l'ordre du jour de samedi, c'est-à-dire de la prochaine séance.

Informations

Paris, 23 mars, soir.

Le garde des sceaux a été entendu aujourd'hui par la commission de la réforme judiciaire qui, on le sait, a voté, dans sa dernière séance, la suppression de l'inamovibilité. C'est sur ce point qu'ont d'abord porté les déclarations du ministre qui est opposé à la suppression. Suivant lui, la suspension de l'inamovibilité suffit aux nécessités de la situation. Par ce moyen, on pourra épurer suffisamment le personnel, et, dans tous les cas, il conviendrait d'attendre que le nouveau mode de recrutement des magistrats fût fixé. A ce propos, M. Humbert a annoncé qu'il allait s'occuper de l'élaboration d'un projet de loi sur la matière, et il a même donné à entendre qu'il était partisan du concours.

Pour obtenir que l'inamovibilité ne soit pas supprimée, M. Humbert insiste surtout sur la nécessité de présenter au Sénat un projet que celui-ci puisse accepter; or, a-t-il fait remarquer, il est certain que la majorité de la Haute-Chambre est défavorable à la suppression de l'inamovibilité.

M. Humbert s'est montré également opposé — au moins pour le moment — à l'institution du jury correctionnel, qui, a-t-il dit, n'est pas désiré par les populations.

Il a enfin déclaré que cinq Cours d'appel seulement devraient être supprimées, et que parmi les tribunaux qu'il est question de supprimer, quelques-uns devraient être conservés, afin d'éviter aux justiciables de pénibles déplacements dans les arrondissements où manquent les moyens rapides de déplacement.

Répondant au reproche qui a été fait au projet d'avoir été élaboré trop rapidement, il a dit qu'il s'était inspiré de la discussion qui a eu lieu, en juillet dernier, à la commission du Sénat chargée de l'examen de la question.

La commission a remis pour statuer à la prochaine séance.

La commission des diamants de la Couronne a entendu MM. Léon Say et Jules Ferry, qui ont vivement insisté pour l'adoption du projet du gouvernement.

M. Jules Ferry a expliqué que le capital tiré de la vente ne devant, selon toutes les probabilités, donner qu'un intérêt d'environ 300,000 fr., cette somme serait insuffisante pour constituer une caisse de retraite pour les ouvriers.

Le gouvernement persiste donc à demander que la somme à provenir de la vente soit affectée au musée du Louvre, dont le crédit annuel est insuffisant.

Plusieurs journaux annoncent que le gouvernement a décidé d'inviter quatre agents de change de Paris à donner leur démission pour avoir méconnu les obligations de leur charge dans les derniers événements financiers. Deux agents de la place de Lyon seraient purement et simplement révoqués pour les mêmes causes.

Le *Semaphore* de Marseille, croit savoir que M. Léon Say, ministre des finances, doit se rendre vers les derniers jours du mois de mars dans le Midi de la France, et qu'il séjournerait pendant un ou deux jours à Marseille.

M^{me} Elias Mossali, la femme de ce général de cirque que le procès Roustan-Rochefort a rendu fameux, est à Paris. Certainement cette dame a le droit d'aller et de venir; il paraît même qu'elle n'a pas besoin pour cela de l'autorisation de son vaillant époux. Il lui est évidemment loisible de venir se montrer à Paris, mais on conviendra qu'après toutes les rumeurs qui ont couru, elle choisit singulièrement son heure.

Nous lisons dans le *National*: Nous avons signalé, dernièrement, un article du *Dradil social*, de Lyon qui faisait l'apologie de la com-

me. Le garde des sceaux vient de donner l'ordre de déférer ce journal au parquet de Lyon.

UNE HARANGUE DE L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE

Répondant à une députation du comité central du parti conservateur qui était venu lui remettre une adresse de dévouement, l'empereur d'Allemagne s'est exprimé à peu près en ces termes, suivant le *Tageblatt* de Berlin:

« Dans chaque période de ma vie, je suis forcé de me rappeler que c'est le Tout-Puissant qui crée lui-même ses instruments à de certains moments. Dieu m'a aussi destiné à accomplir une tâche déterminée. J'ai toujours trouvé, pour les affaires civiles comme pour les affaires militaires, les personnalités qui m'étaient nécessaires.

« Les temps dans lesquels nous vivons sont graves. Un souverain autocrate et un chef d'Etat issu du suffrage du peuple ont été victimes, l'an dernier, des attentats criminels des révolutionnaires.

« En présence de pareils faits, qui donc pourrait se croire encore en sûreté.

« J'ai appris avec joie que le message et le rescrit avaient été favorablement accueillis par une partie de la population. J'avais jugé nécessaire de rappeler ce que le gouvernement est en Prusse; mais une vive foi religieuse est certainement ce qu'il y a de plus important, comme je l'ai souvent déclaré.

L'empereur a mentionné ensuite les événements qui se sont produits dans la famille royale et a parlé avec une profonde émotion de la guérison de l'impératrice.

La députation a eu une entrevue avec le prince de Bismarck dans l'antichambre de l'empereur.

Nouvelles de Tunis

Les nouvelles de Tunisie continuent à être peu rassurantes. L'insurrection qui vient d'éclater au sud de la Régence inspire de sérieuses préoccupations. Elles sont encore accrues par les hésitations qui se manifestent dans les régions officielles. Evidemment, on ne sait ce que l'on est venu faire en Tunisie, et on est fort embarrassé d'y faire quelque chose.

L'affaire entre les Italiens d'un côté et de l'autre côté l'élève du Consulat de France, le chancelier du même Consulat et M. le comte de Sancy, vient de se terminer à l'amiable. Les Italiens, auteurs de l'agression nocturne, ont fait des excuses publiques. Sur la demande du tribunal italien, les plaignants se sont contentés de cette satisfaction et ont retiré leur plainte.

Un gommier du colonel Laroque a été assassiné dans la nuit du 18 au 19, à trois kilomètres du Kef, par les Ouled-Ayar dissidents qui parcourent les campagnes pour rallier les indigènes à leur cause.

L'avis italien *Rapido* est arrivé en rade de la Goulette pour remplacer l'*Esploratore*, qui retourne sur les côtes d'Italie.

Notre correspondant nous télégraphie ce qui suit: Tunis, 23 mars.

Au dernier moment, on m'apprend qu'un bataillon du 4^e zouaves s'est embarqué aujourd'hui pour Sousse sur un vapeur réquisitionné de la Compagnie transatlantique; il prendra à Sousse d'autres détachements et ira à Gabès. Le bruit a couru que, dans cette direction, une surprise aurait eu lieu et que nous aurions une quinzaine d'hommes tués.

La question des chemins de fer.

III

On nous rendra cette justice, dit le *XIX^e Siècle*, que nous avons, dès le premier jour, accordé à la question des chemins de fer l'importance qu'elle mérite. Cette importance se double aujourd'hui. A la question purement économique se joint une question politique. Si la Chambre repoussait la politique financière du cabinet, le cabinet se retirerait. Des cabinets qui durent de six semaines à trois mois, c'est la dissolution forcée. Et la dissolution, c'est l'aventure. Mais ce grave point de vue est en dehors de notre étude et nous ne faisons que le signaler.

Avant de revenir sur l'ensemble de la convention entre l'Etat et la Compagnie d'Orléans, il faut rapidement compléter l'étude de cette

convention. Nous avons déjà exposé les avantages qui sont offerts par la Compagnie, en échange d'un bail nouveau de quinze à dix-sept ans: abaissement du tarif des voyageurs et du tarif de grande vitesse; construction des lignes nécessaires dans l'intérieur du réseau; remboursement immédiat (pour le budget prochain) de la dette envers l'Etat, non encore exigible. Il nous reste à dire un mot des avantages faits pour le trafic de la marchandise en petite vitesse.

Le plus légitime sujet de plaintes qu'on pût adresser à la Compagnie d'Orléans, — et à toutes les Compagnies en général — au sujet des tarifs de transports, c'était l'infinité variétés des taxes. Les catégories de marchandises étaient trop nombreuses. Il y avait là une réforme à faire, qui sera exécutée. La Compagnie est prête à accepter pour ses relations intérieures et extérieures le tarif général des transports en petite vitesse, suivant les barèmes proposés par le comité consultatif en 1881. Quand on sait de quels hommes compétents et indépendants se compose le comité, on comprend que le résultat de leur travail soit la base de l'entente entre l'Etat et les compagnies. Le progrès vers l'unification des tarifs entraîne toujours, d'ailleurs, des abaissements, car, en confondant les marchandises de catégories auparavant distinctes, on est toujours amené à un prix plus rapproché du prix *minimum* que du prix le plus élevé. En outre du tarif général, la Compagnie a un tarif spécial consenti à des industries diverses. Ce tarif spécial sera également révisé dans le sens d'une plus grande simplification, et selon les principes qui ont servi au comité consultatif des chemins de fer à établir les barèmes de 1881. Il est spécifié expressément que la révision amènera un abaissement dont devront profiter surtout les marchandises de peu de valeur.

L'abaissement des tarifs sur ces marchandises est, en effet, celui dont le public profite le plus. Quand une balle de soie, qui pèse peu et qui vaut des milliers de francs, coûterait cent sous de moins à transporter, le public n'en paierait pas la robe de soie fabriquée un sou moins cher. Mais la diminution sur un sac de pommes de terre, étant donné la concurrence du petit commerce, peut profiter au consommateur. De là une préoccupation légitime à faire porter l'abaissement des tarifs sur la marchandise peu chère. La Compagnie, enfin, consent à unifier le plus possible les prix de transport de gare à gare, dont la diversité est une source d'embarras pour les petits expéditeurs, et à réduire le temps moyen des transports. Enfin, quant aux trajets, sans pouvoir s'engager à accepter toujours le principe du trajet le plus direct, qui cause des encombrements en gares et sur les voies, elle fixera des règles nouvelles, nécessitées par l'abaissement des délais de transport. Peu importe, d'ailleurs, à l'expéditeur par où passe sa marchandise, pourvu qu'elle arrive vite au but marqué.

Nous avons exposé, avec quelque détail, le projet de convention entre l'Etat et la Compagnie d'Orléans. L'économie de ce projet, nous le répétons encore, tient en deux mots: en échange d'un bail nouveau, assez court et renouvelable, la Compagnie donne à l'Etat la facilité d'équilibrer, par le remboursement de sa dette, le budget, sans création de rentes nouvelles et sans emprunt; elle assure la construction des lignes attendues et soulage d'autant les finances; elle améliore ses services, unifie et abaisse les tarifs. Ce sont là des avantages qu'on ne peut contester. Mais, dit-on, — et nous avons été au-devant de l'objection, — cette solution est empirique? Elle ne se prononce pas sur la théorie du rachat et de l'exploitation par l'Etat. C'est justement ce caractère empirique de la convention qui nous la fait défendre avec une conviction profonde! Un acte qui aliénerait à tout jamais, ou même pour une période trop longue les droits de l'Etat, nous paraîtrait excessif et nous le combattrions. Mais un bail nouveau nous semble sage, puisque le rachat ne peut être fait. Les théoriciens les plus entêtés, quand on leur demande s'ils veulent le rachat immédiat, sont obligés de battre en retraite. Ils veulent « attendre ».

Mais ce qui ne peut attendre, c'est l'industrie, c'est le public, c'est le pays tout entier qui vit de réalités. Il demande des améliorations aux chemins de fer, et il comprend bien qu'on

ne peut pas imposer à une Compagnie commerciale des dépenses qui diminueraient l'inventaire qui doit fixer le chiffre de son rachat. Nos députés, mis en présence d'une question d'affaires, devront donc bien prendre garde de la traiter autrement qu'une question d'affaires. Il ne s'agit plus ici d'être ministériel, antiministériel, gambettiste ou antigambettiste. Il s'agit simplement de décider si, le rachat des chemins de fer étant impossible à l'heure présente, il faut vivre dans un *statu quo* dont le public ne peut que souffrir, ou bien accepter une convention qui apporte à l'état une ressource énorme, assure l'exécution des lignes et améliore largement le traitement du voyageur et de la marchandise. La question ainsi posée, — et nous ne pensons pas qu'elle puisse être posée autrement devant l'opinion, — nous ne voulons pas croire qu'elle ne doive pas être résolue selon les propositions du cabinet.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN FRANCE.

Le ministère de l'instruction publique vient de publier la statistique de l'enseignement primaire pendant l'année secondaire 1879-1880.

Écoles primaires.

La population de la France est, d'après le dernier recensement, de 36,905,788 habitants répartis sur 36,682 communes. 36,593 communes ont une école, 1246 se sont réunies à d'autres communes possédant des écoles et 243 sont sans école.

Les écoles, au nombre de 73,764, supérieur de 904 à celui de 1878-1879, se divisent en écoles publiques, en écoles libres tenant lieu d'écoles publiques, et en écoles libres. On les a subdivisées encore en écoles laïques et en écoles congréganistes. Quelles que soient leur dénomination et leur caractère, 26,127 sont affectées aux garçons, 30,269 aux filles, 17,868 appelées écoles mixtes reçoivent les deux sexes.

Les 58,800 écoles laïques, dirigées par 45,153 instituteurs et 25,563 institutrices, ont été fréquentées par 3,144,938 élèves, et les 19,964 écoles congréganistes, dirigées par 10,029 instituteurs et 39,125 institutrices, ont reçu 1,804,603, soit au total 4,949,591 élèves, dont 2,513,401 garçons et 2,431,190 filles.

Sur le nombre total des élèves, on en comptait 2,070,901 payant la rétribution scolaire et 2,878,699 admis à titre purement gratuit.

Les instituteurs et institutrices, publics ou libres, étaient ou titulaires (70,080), ou adjoints (49,790), au total 119,870, qui se décomposaient ainsi, suivant le caractère des écoles:

	Laiques Congrèg.
Instituteurs publics....	48,355 dont 42,631 et 5,724
Institutrices publiques...	35,226 dont 16,865 et 18,361
Instituteurs libres.....	6,827 dont 2,522 et 4,305
Institutrices libres.....	29,462 dont 8,698 et 20,764

SALLES D'ASILE

Le nombre de ces établissements, qui étaient de 4,446 en 1879, s'est élevé en 1880 à 4,665. L'augmentation de 209 n'est pas assez considérable, elles manquent encore dans beaucoup de localités. Le personnel dirigeant était représenté par 7,169 directrices ou sous-directrices, dont 5,478 appartenaient à des congrégations religieuses.

Ces établissements sont dénommés salles d'asiles publiques et salles d'asiles libres. Elles ont reçu ensemble 606,014 enfants: les premières 467,533, les secondes, 138,481.

Celles dites publiques (laïques et congréganistes) ont compté 50,630 enfants payants, — les salles d'asile libres, 48,844.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Par arrêté de M. le directeur général des contributions directes, en date du 20 mars, M. Capmas, premier commis de la direction du Lot, a été promu commis principal de la direction de l'Hérault.

Par autre arrêté du même jour, M. Juhia, contrôleur de 1^{re} classe, a été nommé premier commis de la direction du Lot, en remplacement de M. Capmas.

Tous ceux qui ont pu apprécier le jeune et distingué premier commis de direction, applaudiront sincèrement à son avancement mérité.

M. Capmas, par la connaissance approfondie de son service, son goût pour le travail et l'urbanité de ses manières, peut prétendre aux grades supérieurs dans une administration où le vrai mérite se fait toujours place.

Lundi prochain, auront lieu à la Préfecture, les examens pour le grade de conducteur de ponts et chaussées.

Vingt-quatre candidats sont inscrits.

LA GYMNASTIQUE DANS LES ÉCOLES.

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux préfets une circulaire au sujet de l'enseignement de la gymnastique.

Le ministre commence par rappeler les travaux déjà accomplis depuis la loi du 27 janvier 1880, qui a rendu obligatoire l'enseignement de la gymnastique dans toutes les écoles. Cette loi oblige également le ministre d'apporter aux Chambres, tous les ans, comme annexe du budget, un rapport sur les résultats obtenus: ce document sera annexé au budget de 1883.

Dans ce document, dit M. J. Ferry, devra figurer le relevé très exact des écoles et des classes où dès à présent l'enseignement est organisé, le nombre des maîtres qui le donnent et de ceux qui pourraient le donner à bref délai. Les inspecteurs d'académie devront rétablir ce relevé.

Le ministre ne veut pas seulement constater les faits: il pense que nous sommes sortis de la période des discussions et des consultations pédagogiques. Le moment est venu d'agir. Le ministre a l'intention de faire faire, cette année, à l'époque des vacances, dans toutes les Ecoles normales, des cours de gymnastique spéciaux à l'usage des instituteurs. Pour récompenser les efforts individuels, des primes d'encouragement en espèces seront distribuées aux instituteurs des communes rurales qui auront organisé avec le plus de succès l'enseignement gymnastique et militaire dans les écoles. Enfin tout canton dans lequel les écoles publiques de garçons recevront un enseignement régulier de la gymnastique, des exercices militaires et du tir, recevra, le 14 juillet, un drapeau donné à titre de récompense par le ministre de l'instruction publique. Le ministre confère en ce moment avec son collègue le ministre de la guerre pour que l'appréciation des résultats et le jugement des concours soient faits avec garantie et exactitude, avec l'indispensable concours de l'autorité militaire.

M. Jules Ferry compte sur le concours des préfets pour mener à bien l'organisation d'une des parties les plus importantes de notre éducation nationale: ceux-ci pourront adresser, au ministre, avec les états demandés, leurs observations sur la situation de leurs départements en ce qui concerne l'enseignement gymnastique et militaire et lui signaler les mesures particulières qui leur paraîtraient pouvoir être appliquées.

On lit dans le Journal du Tarn:

Il semble que la malveillance s'applique cette semaine à dévaster les bâtiments de notre contrée.

Mardi dernier la métairie de Mme Saissac, à la Carlarie, commune de Lescoat, a été incendiée sans qu'on ait pu reconnaître comment le feu avait pris naissance.

Judi soir les bâtiments de M. Thorin, à Saint-Avit, ont été la proie des flammes sans en connaître la cause.

Hier, dans l'après-midi, l'étable et la grange de la métairie de Maraval, au Rivalou, dans la commune de Saint-Germain, appartenant à M. Barthe, de Sémale, ont été consumés par le feu, et la métairie entière aurait été brûlée sans les prompts secours des voisins accourus au premier signal du sinistre. On a vite fait la part du feu et l'incendie a été concentré à l'étable et à la grange.

Ces bâtiments étaient assurés, dit-on.

On rapporte qu'il y a des malfaiteurs qui préparent une composition solide qu'on convertit en petites boules comme des noix et qu'on jette dans les greniers, granges, écuries, meules de paille, etc.

Cette composition fermente et s'enflamme au bout de deux ou trois jours et communi-

que rapidement le feu.

Ces trois sinistres pourraient bien être produits par des procédés semblables.

Les propriétaires et la police feraient bien de surveiller la conduite des nombreux étrangers qui courent les campagnes.

BULLETIN VINICOLE

Paris, 24 soir.

Nos cours sont sans changement; cependant les transactions paraissent offrir un peu plus d'activité, car les derniers beaux jours ont réveillé la demande du détail de la banlieue.

Voici les cours sur la place de Paris:

Vins ordinaires:

Bourgogne.....	la feuillette	90 à 110
Chablis.....	—	95 à 100
Macon.....	la pièce	175 à 185
Cahors.....	—	180 à ...
Gaillac.....	—	130 à 145
Castillon.....	—	160 à 165
Portets.....	—	160 à 165
Villaudry.....	—	170 à 175
Buzets.....	—	170 à 175
Roussillon.....	l'hectolitre	60 à 70
Narbonne.....	—	45 à 60
Montagne.....	—	45 à 55
Fiton.....	—	55 à 60
Leucate.....	—	50 à 55
Lezignan.....	—	40 à 45
Corbières.....	—	45 à 55
Espagne.....	—	42 à 60
Italie.....	—	45 à 55

Bordeaux, 18 mars.

Dans les départements limitrophes de la Gironde la situation est toujours la même sans le moindre symptôme de réveil dans les affaires. Quelques offres sont faites sur plusieurs points notamment dans la Dordogne où il y a encore quelques vins de la dernière récolte en stock, mais là aussi bien que dans le Lot-et-Garonne et les Deux-Charentes, la demande du commerce est nulle. On ne s'occupe que de la culture et les travaux sont favorisés par une température très belle. Cependant quelques pluies seraient désirables dans certains endroits pour favoriser le labourage. Il faut espérer que les gelées printanières ne viendront refouler la sève et causer à nos viticulteurs de nouvelles pertes.

CALENDRIER DU LOT. — Mars.

DATE	JOUR	SAINT	FOIRES.
26	Diman.	La Passion.	
27	Lundi.	s Adalbert.	Cabrerets, Gramat, Cazals, Concorès, Puybrun.
28	Mardi.	s Gontrand.	Beauregard, Luzech.
29	Mercur.	s Cyrille.	Grézels, Sémallac, Floirac, Soturac.
30	Jeudi.	s Quirin.	
31	Vend.	s Valérie.	
1	Samedi.	s Hugues.	Cahors, Touzac, Lentillac, Dégagnac, Rouquayroux.

Lunaisons du mois de Mars.

- ☉ P. L. le 3, à 0 h. 49 du matin.
 - ☽ D. Q. le 12, à 9 h. 37 du soir.
 - ☉ N. L. le 19, à 0 h. 27 du soir.
 - ☽ P. Q. le 26, à 1 h. 42 du soir.
- Les jours croissent de 1 h. 48 m.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 18 au 23 mars 1882.

Naissances.

- Berche, Joseph, rue du Rempart, 28.
- Dajeau, Basile, impasse Raygasse, 6.
- Polère, Marguerite, rue de la Mairie, 1.
- Bardet, Sarah, (naturelle reconnue) Impasse d'Auvergne, 9.
- Triouillier, Emile, rue Dominicie, 3.

Mariages.

- Viguier, Aristide, et Bousquet Marie.
- Cabarrot, Raymond-Louis, et Courpet Marie.

Décès.

- Roufflé, Léon, dit Lacaze, menuisier 60 ans, Place du Marché.
- Talut, Belle, s. p., 57 ans, (hospice).
- Darrieux, Bernard, propriétaire 82 ans, à la Gare.
- Ressignier, Jean, cultivateur, 55 ans, à Cabessut.

Dernières Nouvelles

Paris, 24 mars, soir.

La commission du budget vient d'être complétée. MM. Mathieu (Morbihan) et Rouvier ont été élus au premier tour et M. Bernard (Nord), au second.

Il est probable que la commission constituera demain son bureau. En attendant, on parle de M. Ribot pour la présidence, de MM. Boisset et Fallières pour la vice-présidence et de M. Wilson pour les fonctions de rapporteur général.

Presque tous les journaux, sans distinction de nuances, approuvent les nominations de la commission du budget.

— La commission de la réforme judiciaire a tenu, ce matin, au Palais-Bourbon, une importante séance. Elle avait à discuter les déclarations de garde des sceaux qui, vous le savez, s'est prononcé contre la suppression de l'inamovibilité et contre l'institution des assises correctionnelles. Malgré les observations du ministre, elle a maintenu ses premières décisions, c'est-à-dire suppression de l'inamovibilité et institution du jury correctionnel.

M. Pierre Legrand a été nommé rapporteur. Son travail devra être soumis à la commission aussitôt après les vacances de Pâques, de façon que la Chambre puisse être saisie dans les premiers jours de la reprise de la session.

— Le traité de commerce franco-hollandais a été signé aujourd'hui au ministère des affaires étrangères.

A ce propos, la commission des traités de commerce a décidé ce matin qu'il y avait lieu d'approuver le traité de commerce conclu avec l'Angleterre.

L'Officiel porte la nomination de Mgr Foulon, évêque de Nancy, à l'archevêché de Besançon, celle de Mgr Turinaz, évêque de Tarentaise, à l'évêché de Nancy, et celle de M. l'abbé Pagnis, curé de Salers, dans le Cantal à l'évêché de Tarentaise (Savoie).

Russie. — Au dîner de gala qui a eu lieu à Gatchina, l'empereur Alexandre a porté, en français, le toast suivant à l'empereur Guillaume:

« Je bois à la santé de mon meilleur ami et allié l'empereur d'Allemagne! Que Dieu daigne lui accorder encore une longue vie, pour le bien de son pays et pour le maintien de la paix de l'Europe! »

— La situation ne s'améliore pas en Russie; elle continue au contraire à s'aggraver. Un nouveau complot aurait été découvert et de nouvelles arrestations auraient eu lieu dans l'armée.

Tout cela n'est pas bien rassurant pour le Czar.

Le typographe Lesneur, qui avait coiffé avec un vase rempli d'ordures M. Péruvier, rédacteur du Figaro, a été condamné à six mois de prison et aux frais de l'instance.

Bourse de Paris.

Cours du 23 mars

Rente 3 p. %.....	82.87
— 3 p. % amortissable.	84.01
— 3 p. % amort. nouveau.	00.00
— 4 1/2 p. %.....	111.25
— 5 p. %.....	116.80

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 21 mars 1882

La spéculation ne croit plus à l'imminence d'une crise ministérielle; elle espère même que la Commission du budget sera composée de membres favorables en majorité aux idées de M. Léon Say. Encouragée par la persistance des rentrées d'or dans les caisses des Banques de France et d'Angleterre, elle a recommencé ses achats de rentes; le 5 0/0 plus particulièrement demandé, a revu le cours de 117, il fait en ce moment 116.97, le 3 0/0 est à 83, l'amortissable à 84 10.

Le cours de 5.000 est en discussion sur la Banque de France. Le Crédit Foncier, la Banque de Paris, le Crédit Lyonnais, la Générale, sont fermes sans beaucoup d'affaires.

Les Chemins sont indécis, le Midi a dépassé 1.300, le Lyon et le Nord sont en réaction sur leurs plus hauts cours de la semaine.

Le Suez rencontre des réalisations chaque fois qu'il approche de 2.500. Le Gaz, que l'on avait fait monter à 1.685, est revenu à 1.670.

Le 5 0/0 italien a reçu une vigoureuse poussée qui l'a porté à 89.20. Le 5 0/0 turc est hésitant à 11.80, l'Unifiée égyptienne a rétrogradé de 341 à 338.

Le succès de la Compagnie l'Urbaine-Voitures a décidé les actionnaires à élever le capital à 25 millions. Le bilan témoigne de l'excellente situation de cette Société, dont les voitures sont si recherchées.

On annonce aujourd'hui l'émission au pair de 60.000 actions de 500 francs entièrement libérées, pour la Société la Nouvelle Union. Les conditions dans lesquelles se constitue cette affaire lui assurent un brillant avenir.

Etude de M^e Louis BOUSQUET, avocat-avoué à Cahors, rue Fénélon, n^o 7.

EXTRAIT

D'une demande en séparation de biens

Suivant exploit de Calmejane, huissier à Cahors en date du vingt-trois mars 1882 enregistré.

La dame Anne Marqués, sans profession, épouse du sieur Jacques Théron, courtier en vins, domiciliée avec son mari à Pradines, et ayant constitué pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, M^e Louis Bousquet licencié en droit, demeurant en cette ville, rue Fénélon n^o 7.

A formé, contre ledit Jacques Théron son mari sa demande en séparation de biens.

Pour extrait certifié conforme, par l'avoué de la demanderesse soussigné.

Cahors, le vingt-quatre mars mil huit cent quatre-vingt-deux.

LOUIS BOUSQUET.

BIBLIOGRAPHIE

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner, le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette Maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, Paris.

Nouveau Globe terrestre physique et politique de 1 mètre de circonférence, imprimé en 13 couleurs. Prix: 33 fr., payables 5 fr. par mois.

FLAMMARION (CAMILLE). — Astronomie populaire. 2 vol. grand in-8^o illustrés de 360 gravures, 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix: 20 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Dictionnaire d'Histoire naturelle, par CH. D'ORBIGNY, avec la collaboration de membres de l'Académie des sciences. Nouvelle édition, comprenant 28 volumes de texte et 3 volumes Atlas, contenant 340 planches, soit environ 1.000 sujets coloriés. Prix, broché: 480 fr., payables 15 fr. par mois.

LAROUSSE (PIERRE). — Grand Dictionnaire universel du XIX^e Siècle. 16 vol. in-4^o. Prix: 600 fr., payables 20 fr. par mois.

Bibliothèque classique du piano. Collection complète des 92 sonates de BEETHOVEN, CLEMENTI, HAYDN, MOZART et WEBER. 41 volumes grand format (1,700 pages), magnifiquement gravés. Prix: 60 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON. (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fleurus, Paris.

21 RÉCOMPENSES

1^{er} PRIX

MÉDAILLES ARGENT & OR et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



FOURGEAUD & LACOSTE PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

